

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



L'orchestre invisible. — Des sons de velours. — Le théâtre de Bayreuth au Château-d'Eau. — La disposition de l'architecte Ginette. — La quintessence de la musique de l'avenir.

Voir sans être vu est une satisfaction intime qui est appréciée et connue depuis longtemps de tout le genre humain. Mais entendre sans voir est une formule qu'il était donné à l'illustrissime maestro Wagner de faire connaître à l'humanité moderne.

On aime ou on n'aime pas la musique de Wagner et en cela, comme en toutes choses, les partisans de l'harmonie wagnérienne professent un profond mépris pour les détracteurs de ce puissant orchestre qui, de leur côté, ne ménagent pas leurs sarcasmes aux fervents du sublime maestro.

Loin de nous la pensée de prendre parti pour l'un ou l'autre camp. Nous sommes d'ailleurs de ces profanes qui ont toujours préféré les mélodies de la nature aux compositions les plus savantes de la musicotechnique, et nous serions mauvais juge en l'espèce.

Nous ne faisons toutefois aucune difficulté de reconnaître que le grand Wagner, de même que ce pauvre de Bragance qui ne pouvait pas s'appeler comme tout le monde, ne fait pas de la musique comme les autres, même au point de vue des moyens matériels d'exécution.

Jusqu'à lui, l'orchestre s'étalait orgueilleusement dans la salle, sous les feux flamboyants des lustres et des girandoles. Les musiciens s'offraient sans écran, j'allais dire sans voiles, aux regards curieux des spectateurs, et le chef d'orchestre, dominant de toute la hauteur de son piédestal la masse confuse des exécutants, faisait briller à tous les yeux, la grâce harmonieuse de son torse et les évolutions savamment cadencées de son bâton métronomique.

Vanité des vanités; Wagner a mis ordre à tout cela et d'un coup de sa baguette à lui il a fait rentrer sous terre chef d'orchestre et exécutants.

C'est ainsi que cela se passe au théâtre de Wagner à Bayreuth.

Pourquoi soustraire ces braves gens aux regards des spectateurs? C'est simplement, nous dit la théorie wagnérienne, que les artistes sont un sujet de distraction pour les dilettanti, qui ne concentrent pas suffisamment leur attention sur la scène.

C'est une opinion qui peut se défendre, mais ne pourrait-on objecter que le spectateur, très curieux de sa nature, ne soit au contraire extraordinairement préoccupé de savoir d'où partent les sons qui frappent (expression topique dans le cas de la musique wagnérienne) son oreille et cherchant à remonter de l'effet à la cause, suivant le phénomène classique de psychologie, ne soit entièrement détournée de l'attention que l'on voulait fixer par un pareil procédé.

Il faut ajouter qu'il y a aussi une raison technique; quand on place un orchestre en sous-sol, les sons des divers instruments sont mieux fondus, car il est alors possible de repousser tout au fond les instruments les plus bruyants et de ramener sur l'avant les instruments aux sons doux et timides qui seraient écrasés par

a voix tonitruante de leurs confrères. Il se forme ainsi, paraît-il, un fondu, une sorte de coulis symphonique, un vrai *velours*, dirait notre sympathique Guignol, pour les oreilles consacrées.

Ces considérations étaient bien faites pour préoccuper au plus haut point la Société des grandes auditions musicales, lorsqu'elle entreprit de donner, au théâtre du Château-d'Eau, à Paris, une série de représentations de deux des plus célèbres opéras de Wagner, *Tristan et Iseult* et le *Crépuscule des Dieux*.

La difficulté était très grande, dans l'espèce, car par suite de l'état des lieux et des constructions, il n'était pas possible de placer l'orchestre sous la scène même, comme au théâtre de Bayreuth.

Mais rien n'est impossible à l'architecte français, et une solution très ingénieuse du problème a été trouvée et réalisée par M. Jean Ginette, architecte à Paris.

Il fallait nécessairement abaisser le plancher de l'orchestre à une certaine profondeur, mais on conçoit, en y réfléchissant un peu, qu'il est inutile de descendre jusqu'aux antipodes et qu'il suffit même de s'arrêter à un niveau tel que le rayon visuel allant de l'œil du spectateur des fauteuils à la rampe de la scène, passe au-dessus de la tête du chef d'orchestre.

Il est ensuite nécessaire de recouvrir l'emplacement occupé par l'orchestre d'un plancher qui dérober les musiciens aux regards des spectateurs des stalles élevées et il est de plus indispensable que ce plancher soit à claire-voie dans sa plus grande étendue, afin que les sons ne soient pas mis entièrement sous le boisseau, mais plutôt qu'ils filtrent et se tamisent dans une fusion quasi éthérée jusqu'à l'ouïe charmée des dilettantes.

Enfin, il y avait un troisième problème à résoudre. Que le chef d'orchestre enfermé dans cette casemate ait ses musiciens sous les yeux et en même temps dans la main; double office nécessaire pour un bon chef, et que les musiciens aperçoivent distinctement tous les gestes et la mimique expressive de leur dirigeant, cela paraît simple à réaliser. Mais il faut encore que le chef d'orchestre puisse voir les artistes en n'importe quel point de la scène et être vu d'eux réciproquement.

Le *voir sans être vu*, n'était donc plus de mise ici, et c'était surtout là que gisait la difficulté.

Utilisant la méthode de Wagner, nous essaierons de faire saisir en quelques mots la disposition adoptée, sans le secours d'aucune figure afin de ne pas distraire l'attention du lecteur de l'exposition des idées, par la vue de dessins interposés.

Le sol primitif de l'orchestre fut d'abord creusé de 1 mètre en moyenne au-dessous du plancher primitif et le local ainsi ménagé fut séparé des fauteuils d'orchestre par une cloison, s'élevant environ au niveau des épaules du spectateur assis dans ces fauteuils. En d'autres termes, la chambre orchestrale se trouvait ainsi disposée pour les deux tiers en sous-sol, tandis qu'un tiers de sa hauteur émergeait presque à la hauteur de la scène.

Le plafond destiné à masquer l'orchestre fut constitué de trois parties principales.

La première, formant une sorte de proscenium faisant suite à la scène, est recouvert d'un plancher jointif. Les extrémités des solives en fer dont il est formé s'appuient d'une part sur la cloison de la scène, d'autre part sur un fer en U formant en avant une

certaine courbe, et le tout est soutenu par quatre consoles en tôle de fer découpées.

A la suite vient une couverture à persiennes dont le plan supérieur présente du côté de la salle où se trouve le chef d'orchestre une inclinaison plus grande que celle du plancher de la scène. Le rayon visuel du chef peut donc passer en dessus de ce plancher et venir balayer (c'est une façon de parler) toute l'étendue de l'espace scénique.

Ce second plancher est formé par des fermettes en fer cornière de 20, reliées par des entretoises sur lesquelles sont fixées des planchettes en sapin, dites frises d'abat-son, et l'ensemble constitue des persiennes, dont les lames sont inclinées du côté de la scène. Ce plancher s'appuie d'un côté sur la ceinture du proscenium et de l'autre sur deux colonnettes en fer.

Enfin, ces premières parties sont complétées du côté de la salle par deux demi-planchers horizontaux à claire-voie, qui forment comme deux ailes latérales laissant un vide au centre. Ce vide est comblé en partie par une sorte de dais sous lequel vient se placer le chef d'orchestre.

On voit que ces planchers horizontaux, situés à la hauteur de la cloison, permettent au plancher intermédiaire à persienne de plonger au-dessous d'eux ; il en résulte que ces planchers couvrent l'orchestre, tout en laissant entre eux un vide, sorte d'entre-bâillement ou d'échappatoire oculaire qui permet la communication ophtalmique du chef aux artistes et inversement.

D'ailleurs, les vides et les pleins ont été judicieusement ménagés, dans ces planchers, pour arrêter les rayons visuels indiscrets des spectateurs et laisser se dégager les sons vaporeux de l'orchestre.

On voit quel parti l'on peut tirer de semblables éléments. Les cuivres stridents étant placés sous le proscenium et le plancher moyen, leurs sons seront amortis par le bouclier plein du plancher, puis ils se lamèneront au passage des persiennes et perdront une partie de leur stridence excessive.

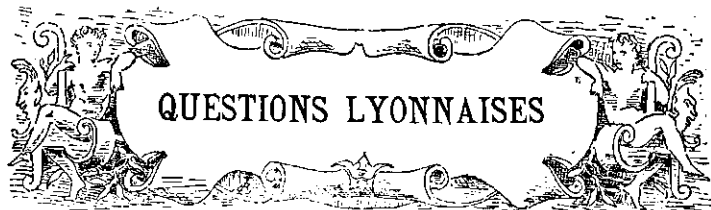
Les instruments à cordes laisseront filer leurs sons moins vibrants à travers les claires-voies sous lesquelles ils seront installés.

Enfin, les violons solos, les flûtes et hautbois déverseront directement dans la salle, sans atténuation leurs accents doux, sautillants ou plaintifs, à travers la partie ouverte avoisinant le chef d'orchestre.

Qu'admirer le plus de ces travaux si ingénieusement ordonnés et si simples, qu'ils ont pu être exécutés à peu de frais et dans le faible espace de six jours, ou des merveilleux résultats obtenus au point de vue musical ?

Mais qui sait si le génie d'hier ne sera pas dépassé par le génie de demain. Le premier a soustrait aux spectateurs la vue de l'orchestre, le second supprimera peut-être la vue de la scène..., c'est peut-être là la quintessence de la musique de l'avenir.

DARYMON.



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR INCANDESCENCE

La Compagnie du gaz procède en ce moment, sous la direction du service de la voirie, à la transformation des lanternes de l'éclairage public pour les approprier à l'utilisation des brûleurs et manchons à incandescence par le gaz, imaginés il y a plus de quinze ans par le docteur Aüer.

Nos compatriotes seront peut-être étonnés que l'on ait si longtemps attendu pour doter la ville de Lyon d'un éclairage adopté depuis longtemps pour l'éclairage particulier et qui est appliqué depuis plusieurs années pour l'éclairage public de villes importantes et de la capitale elle-même.

Il y a lieu de remarquer toutefois que la ville de Paris n'a donné une réelle extension à ce système que l'année dernière et qu'elle est encore en pleine période de transformation.

C'est que, si le bec et le manchon incandescents se sont facilement installés dans les intérieurs paisibles et bien abrités des particuliers, ils ont éprouvé beaucoup plus de difficulté à s'introduire et surtout à se maintenir dans une lanterne placée sur la voie publique.

Le manchon, ainsi appelé parce qu'il ne ressemble nullement à cet objet de toilette féminine, et qui rappelle plutôt, par sa forme conique, le jupon étrié de la mode actuelle, a toutes les pudeurs et surtout la délicatesse et la gracilité du sexe faible qu'il rappelle.

Certes, il ne rougit pas comme une jeune demoiselle, il brille au contraire d'une blancheur éclatante, mais il redoute de s'exposer aux accidents de la rue, au bruit, aux courants d'air, au tumulte des foules.

En effet, son existence est compromise au moindre choc, au plus léger souffle, à la plus petite trépidation.

C'est dire que l'on ne peut établir un bec à incandescence dans une lanterne publique, sans préparation, sans l'entourer d'une foule de précautions et de soins les plus minutieux.

Pour mettre le fragile manchon à l'abri des coups de vent, il faudra fermer la lanterne à la base par un verre à glace et, à la partie supérieure, par des chicanes savamment combinées pour laisser s'échapper les gaz inertes, résidus de la combustion, tout en empêchant les rentrées d'air par reflux.

Pour le soustraire aux trépidations de la rue, on le montera sur un léger ressort qui amortira les vibrations funestes.

Mais le manchon est fier et il craint de salir la blancheur de ses rayons aux immondices des chaussées ; il préfère rayonner dans les sphères supérieures. Il faudra donc lui faire violence en le surmontant d'un réflecteur en porcelaine qui rabatte une partie de ses orgueilleuses radiations vers le sol.

Ce n'est pas tout, voilà mon petit jupon bien clos, bien à l'abri de tous les outrages de la rue, inaccessible aux bruits et surtout aux courants d'air, mais par cela même inaccessible à la perche de l'allumeur.

Comment faire pour pénétrer dans cette demeure inaccessible. En cherchant beaucoup, on a trouvé beaucoup de moyens, tous plus ou moins ingénieux, mais aussi entachés de plus ou moins d'inconvénients.

Parmi eux le plus intéressant est bien celui de l'allumage par la perche à alcool. À l'aide d'un dispositif analogue à celui des pulvérisateurs, on projette au moyen d'une poire en caoutchouc un jet d'alcool au-dessus de la lampe d'allumeur ; le jet s'allonge en une gerbe de flammes que l'on conduit simplement jusqu'au brûleur par un petit tube passant au travers de la glace de fond.

Ce tube se termine extérieurement par un entonnoir contre lequel l'allumeur vient appliquer sa perche sans hésitation ni fausse manœuvre possible. Une légère pression sur la poire en caoutchouc, la gerbe jaillit et le manchon s'illumine.

Tous ces dispositifs seront réalisés dans les lanternes de la ville de Lyon.

Déjà deux cents lanternes ont été transformées dans les grandes artères du quartier des Brotteaux, et l'on peut juger de l'augmentation considérable qui a été réalisée de ce fait dans l'intensité de l'éclairage public, sur ces parcours.

Le programme comporte la transformation de 8000 lanternes environ. Deux types de brûleurs ont été adoptés, l'un du débit de 140 litres à l'heure, l'autre de 100 litres.

Ces brûleurs sont tous destinés à remplacer les becs papillons de 140 litres qui ne donnaient qu'une puissance lumineuse de 10 à 11 bougies.

Les industriels qui sont orfèvres de leur état vous diront que les becs à incandescence de 140 litres donnent 100 bougies et ceux de 100 litres 70 bougies. Nous serons dans la vérité en réduisant ces chiffres respectivement à 80 et 50 bougies, ce qui est déjà un gain fort appréciable.

Bien que la transformation telle que nous l'avons détaillée paraisse assez compliquée, le travail se fait complètement sur place sans aucun transport à l'atelier. Inutile de dire que toutes ces opérations sont conduites sous la surveillance constante des ingénieurs de la Ville et de la Compagnie du gaz, c'est-à-dire avec toutes les garanties désirables de bonne exécution.

Le travail est commencé seulement depuis quelques jours et l'on est encore dans la période d'organisation. Mais dès que les chantiers seront complètement organisés, l'opération marchera très rapidement et la Compagnie du gaz compte terminer en moins d'un an la transformation complète des appareils de l'éclairage public.

La ville de Lyon sera alors la ville la mieux éclairée de France et de Navarre et, si elle s'est laissée devancer dans cette voie par la capitale ou même par quelques villes du Midi, du moins elle aura eu le mérite et l'avantage de n'avoir pas agi avec une précipitation prématurée et d'avoir profité des écoles que les autres villes ont bien voulu faire à leurs dépens, pour son plus grand profit.

URANIUM.

LES NOUVELLES VOIES FERRÉES DU P.-L.-M. et les Jonctions complémentaires éventuelles.

La Compagnie P.-L.-M. a présenté, il y a quelque temps déjà, ainsi que nous l'avons signalé, un avant-projet pour l'établissement sur la ligne de Lyon à Marseille, entre Lyon et Chasse, de deux nouvelles voies principales qui seraient raccordées avec les lignes de Genève et de Grenoble.

L'enquête a eu lieu à la préfecture du Rhône, et, en raison des observations présentées par les habitants du quartier de la Mouche, la Commission, dans la séance qu'elle a tenue le 24 avril, a exprimé le désir que la municipalité de Lyon fût saisie du projet de la Compagnie avant sa transmission à l'administration centrale pour la déclaration d'utilité publique.

Puis, dans sa séance du 4 mai dernier, le Conseil municipal de Lyon a adopté un vœu formulé par M. Chevrot, au nom des habitants de la Mouche.

Ce vœu avait pour but d'obtenir que la Compagnie P.-L.-M., avant de procéder à l'étude complète de son projet de construction d'une nouvelle double voie entre la gare de Perrache et Chasse, veuille bien s'entendre avec l'administration municipale de Lyon :

1° Que tous les ponts qu'elle doit construire soient prévus avec une largeur suffisante et qui ne devra, en aucun cas, être inférieure à 12 mètres ;

2° Qu'une nouvelle gare de voyageurs soit construite vers le kilomètre 513, c'est-à-dire à l'angle de la route de Vienne et de l'avenue des Ponts ;

3° Qu'une halte soit créée à l'intersection de la ligne du chemin de fer et du chemin du Moulin-à-Vent.

Le Maire de Lyon vient de rappeler ces faits au Conseil en lui adressant un rapport détaillé sur la demande de la Compagnie P.-L.-M.

Il annonce que la Commission d'enquête a donné un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet, sous réserve que les observations ci-dessus présentées par le Conseil municipal seront admises, et à condition que le chemin de fer s'engage à pré-

voir dans son projet définitif l'établissement de nouveaux ponts, pour permettre le passage des rues et prolongements d'artères à créer par la Ville de Lyon et compris dans les projets déjà approuvés ; la largeur de ces ouvrages devra être égale à celle des voies correspondantes à desservir. En outre, la Compagnie P.-L.-M. aurait à établir les chemins vicinaux nécessaires à la desserte des terrains situés entre le chemin de la Croix-Barret, la route de Vienne et le chemin de Montagny et à prévoir l'établissement d'un pont pour donner passage à la rue Nouvelle.

M. Augagneur, après avoir ensuite exposé la situation de la Ville de Lyon dans cette affaire, propose, dans son rapport au Conseil municipal :

« 1° D'approuver entièrement les réserves faites par la Commission d'enquête, en ce qui concerne la largeur à donner, conformément aux indications de MM. les agents voyers et du service de la voirie, aux ponts existants ou à ceux à créer sur les chemins vicinaux et les rues traversées par les nouvelles voies ferrées à établir ;

« 2° D'insister tout particulièrement sur ce point que la Compagnie P.-L.-M. doit à la Ville des compensations à déterminer avant la déclaration d'utilité publique ;

« 3° Subsidiairement émettre le vœu que M. le Ministre des Travaux publics retourne le dossier à la Compagnie P.-L.-M. en l'invitant à entrer en négociations avec la Ville de Lyon, en vue d'aboutir à une entente. »

Les propositions qui précèdent sont évidemment favorables à la ville de Lyon, et on ne peut que les approuver.

Toutefois, nous manifestons le regret que l'affaire en question n'ait pas été envisagée dans un sens plus complet et plus grandiose, c'est-à-dire étudiée de manière à ce que les projets de la Compagnie P.-L.-M. apportent à l'agglomération lyonnaise des avantages autrement appréciables que ceux prévus, soit au point de vue du développement de la grande industrie dans la banlieue, soit en ce qui concerne l'amélioration des communications avec certaines communes du département.

Chacun sait, en effet, que les importants établissements industriels trouvent difficilement à s'établir dans les environs immédiats de notre ville, car il leur faut non seulement un vaste espace bien nivelé, mais aussi un accès facile au chemin de fer par un raccordement minimum ne nécessitant aucune traversée onéreuse.

Or, les grandes superficies libres en terrain plat ne se rencontrent plus maintenant que dans la banlieue de l'est et du sud-est, vers Cusset, Villeurbanne, Vénissieux et les communes environnantes. Dans toutes les autres directions, on ne trouve, en effet, que des emplacements insuffisants, très chers, plus ou moins vallonnés, ne permettant absolument pas la construction d'importantes usines.

Mais les banlieues de l'est-sud-est qui se prêtent si bien à l'essor de la grande industrie sont fort mal desservies par les voies ferrées, ou plutôt elles le sont de telle manière que les transports sont mal commodes, lents et onéreux, par exemple quand il s'agit de la réception des combustibles et des matières premières lourdes et encombrantes.

Cela tient à ce que toutes nos voies ferrées lyonnaises convergent vers la gare centrale de Perrache, comme si les marchandises étaient débarquées à cette station et qu'aucune ligne excentrique ne permet la jonction directe de nos banlieues avec chacune des directions principales et surtout avec les lignes du bassin de la Loire, sans passer tout au moins par le cul-de-sac de la gare de la Mouche et les voies surchargées de grands parcours.

Il serait facile de remédier à cette situation, et la demande de doublement faite par la Compagnie P.-L.-M. doit être tout naturellement le point de départ d'un changement radical à cet état de choses.

Du moment où il devient nécessaire de doubler les voies entre Lyon et Chasse, ce tronçon étant de plus en plus insuffisant, eu égard au trafic intense qu'il subit, il serait logique de faire une nouvelle ligne à double voie, complètement indépendante du parcours actuel : Saint-Fons, Feyzin-Chasse, et établie de telle sorte qu'elle pourrait desservir la grande banlieue lyonnaise en déchargeant la ligne principale et en facilitant, par un judicieux tracé, l'installation de la grande industrie dans la plaine dauphinoise.

Ainsi, par exemple, la nouvelle voie double pourrait partir de la jonction du raccord Brotteaux-Saint-Fons pour s'accoler à la ligne de Grenoble, jusqu'à Vénissieux. De ce point, elle se dirigerait vers le sud du côté de Corbas, passerait près du fort, puis rejoindrait Saint-Symphorien-d'Ozon, en desservant les diverses communes de son parcours. De Saint-Symphorien, la ligne se prolongerait jusqu'à Chasse où elle se raccorderait dans les deux sens avec la direction Paris-Marseille et le tracé Chasse-Givors-Saint-Etienne.

Cette nouvelle ligne excentrique n'allongerait pas sensiblement le trajet, mais évidemment son installation coûterait plus cher que le doublement pur et simple de la ligne existante. Toutefois, étant donné que les propriétés traversées par la dérivation éventuelle ont une valeur moins considérable que celles longeant les bords du Rhône, cette augmentation de dépenses ne serait, en somme, que relativement peu élevée.

D'ailleurs, la Compagnie P.-L.-M. recevrait en compensation tout le trafic voyageurs et marchandises des localités desservies et, en outre, elle bénéficierait de l'économie qu'elle réaliserait par la simplification de l'exploitation et des manœuvres aux abords des gares de Perrache et de la Mouche, les trains à marchandises dérivés par Saint-Symphorien-d'Ozon et destinés aux directions du Nord et de l'Est pouvant rejoindre directement la ligne Brotteaux-Saint-Clair en déchargeant aussi bien le tracé Givors-Oullins que celui de Chasse-Saint-Fons.

D'autre part, les communes traversées pourraient bien être appelées à fournir quelques subventions, et l'Etat lui-même, par suite du certain intérêt stratégique qu'aurait une telle ligne, serait amené à donner un subside.

Afin de compléter utilement ce programme, surtout en ce qui concerne les facilités à donner à la grande banlieue dauphinoise pour attirer chez elle l'établissement de la grande industrie, une autre dérivation devrait partir de Vénissieux, où elle se reliait avec celle de Chasse, pour rejoindre Villeurbanne-Cusset, passer près de Jonage, longer les Charpennes et se souder à la direction Brotteaux-Saint-Clair, à l'extrémité du quartier du Tonkin.

Cette dernière dérivation a fait plus d'une fois le sujet de précédents articles, et nous avons montré tout l'intérêt qu'il y aurait à l'établir; nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur cette question, mais, en rappelant les observations que nous avons fait valoir, nous insistons tout particulièrement sur l'utilité d'examiner notre ancienne proposition en même temps que les projets de la Compagnie P.-L.-M., persuadé qu'il serait possible d'arriver à une entente pour le plus grand bien de la Ville, des deux départements limitrophes et divers autres intéressés.

Nous soumettons donc notre idée aux Administrations compétentes et nous espérons qu'elle sera prise en sérieuse considération.

SINÉD.

LE CONGRÈS

de l'Association provinciale des Architectes français

Mercredi dernier, 25 juin, s'est ouvert, dans la salle des Réunions industrielles au palais du Commerce, le Congrès de l'Association provinciale des architectes français, dont nous avons publié le pro-

gramme dans notre numéro du 1^{er} juin. Un très grand nombre de membres de l'Association avaient répondu à l'appel du bureau : Reims, Paris, Troyes, Versailles, Nice, Eprenay, Toulouse, Rouen, Sèvres, Clermont, Grenoble, Beauvais, Marseille, étaient représentés, certaines de ces villes, Marseille surtout, par plusieurs membres de leurs Sociétés régionales.

M. BISSUEL, le dévoué et distingué président de l'Association, ouvre la séance, après la vérification des pouvoirs, par une de ces allocutions, où la rondeur et la cordialité s'allient à une expression bien juste et très appropriée des questions à étudier.

M. NAQUIN DE LIPPENS, secrétaire général, présente ensuite un intéressant rapport sur les opérations de l'Association pendant l'exercice dernier.

Il est ensuite procédé à l'élection de plusieurs membres du bureau en remplacement de ceux dont le mandat est expiré.

Puis s'ouvrent les discussions sur les diverses questions à l'ordre du jour et dont nous avons donné la liste. Nous aurons occasion d'y revenir.

Les architectes étrangers ont goûté grand plaisir, dans l'après-midi, à visiter la ville sous la conduite de leurs confrères lyonnais.

Le lendemain jeudi, après la séance, une mouche spécialement frétée à cette occasion, conduisait à l'Île-Barbe les congressistes accompagnés d'un certain nombre de dames qu'avait tentées l'agrément de l'excursion.

Ils ont visité les curiosités archéologiques et ont reçu le plus charmant accueil de M. et M^{me} Morin-Pons et de M. et M^{me} Fabrigue, qui avaient bien voulu permettre aux visiteurs de voir les belles choses que leur propriété renferme.

De là, les architectes, au nombre d'environ cent cinquante, se réunissaient à Fontaines pour déjeuner à l'hôtel du Commerce; la plus franche et la plus fine gaieté n'a cessé de régner, pendant le repas, entre les confrères.

La série des toasts a été ouverte par M. George, président de la Société académique d'architecture de Lyon, qui a lu une charmante pièce de vers qu'il avait faite à cette occasion. Son toast et ceux qui ont suivi ont été chaleureusement applaudis.

La mouche a ensuite ramené à Lyon les congressistes.

A 5 heures, ils prenaient à la gare de Perrache le train de Grenoble, où les attendait la fin de leurs travaux.

L'Association met chaque année au concours, entre les élèves des membres de la Société, un projet de monument public. Cette année le projet consiste en un hôtel de ville pour une ville de 5000 habitants.

Quinze concurrents ont pris part au concours et les envois ont été exposés dans la salle de statistique de l'hôtel de ville de Grenoble, où ils ont été soumis au jury assigné par l'Association.

La partie du programme concernant Grenoble a été à son tour scrupuleusement exécutée, et les congressistes ont emporté de ces quelques jours passés ensemble le meilleur souvenir et d'intéressantes résolutions professionnelles.

L'EMPLOI DE L'ÉLECTRICITÉ DANS L'INDUSTRIE

— SUITE —

Accumulateurs Drak et Gorham, Gadot, Laurent-Cely, Rousseau, Tudor, etc., etc. — Drak et Gorham passent au laminoir les grillages afin d'écraser les deux faces et de former des rebords pour retenir la matière.

Gadot a réalisé un progrès en enfermant ses pastilles d'oxyde entre deux grillages à alvéoles coniques rivées ensemble, de façon à former des orifices plus étroits en dehors qu'entre les grillages.

Laurent-Cely coule ses grillages dans un moule contenant de petits boudins de matière active, qui se trouvent emprisonnés dans la masse du plomb.

Rousseau mélange aux pâtes des poils de chameau qui feutrent la matière.

Jarrian, Julien, Hubert perforent les pastilles dans le but d'augmenter la surface d'action et de permettre aux matières de se dilater plus librement. Ces perforations ont donné quelques résultats : la chute des matières est retardée, la matière s'écaille seulement autour du trou percé dans la pastille.

Gulcher, revenant au système *Planté*, constitue ses plaques d'un véritable tissu de fils de plomb.

Reynier avait fait ses électrodes en lames de plomb plissées, comprimées par le foisonnement de formation ; *Peyrusson*, imitant cette disposition, a construit un élément à électrode circulaire plissé.

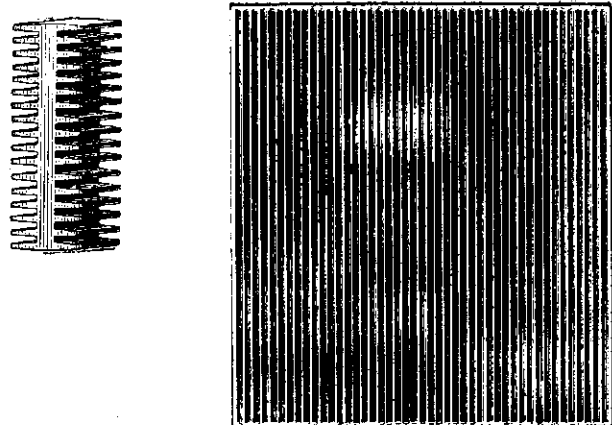


FIG. 6. — Plaque Tudor.

Tudor fait des plaques très épaisses, dites à ailettes, formant des rainures profondes et présentant une grande surface ; lorsque les oxydes artificiellement rapportés tombent, ils se reforment en *Planté*, aux dépens du métal des ailettes. Ces accumulateurs exigent des surcharges journalières bien marquées pour reconstituer les oxydes tombés.

Pour éviter que ces matières détachées des plaques viennent établir des contacts entre elles, *Tudor* les échafaude sur des plaques de verre, laissant un grand espace vide en dessous pour recevoir les dépôts de matières. En outre, pour éviter que le gauchissement des plaques ne les amène à se toucher, il les sépare par des tubes de verre.

La figure 6 montre le détail d'une plaque Tudor.

Accumulateur Fulmen. — Enfin dans l'accumulateur Tomassi, connu dans le commerce sous le nom de *Fulmen*, les grillages empâtés sont enfermés dans des gaines de celluloid perforées de trous capillaires.

De là le surnom de multitubulaires.

La figure 7 montre l'accumulateur Fulmen.

Plus récemment, *Tourvielle* mélange le plomb d'une matière terreuse, qui sera plus tard éliminée pour former un plomb spongieux moins dilatable par le foisonnement.

Geoffroy et Delore, après *Dujardin*, constituent leurs plaques de lames de plomb minces empilées sur des tiges, de façon à obtenir une sorte d'étagère ajourée.

L'accumulateur *Blot* est formé de lames de plomb très minces, roulées sur une navette en plomb antimonié. La formation se fait en *Planté*.

Comme on le voit par cette énumération des divers types les plus courants, les inventeurs se sont appliqués à trouver des moyens pour éviter le foisonnement et la chute des matières actives ; mais le foisonnement est une conséquence inévitable des réactions chimiques qui s'opèrent dans l'accumulateur : ceci explique l'insuccès de tous ceux qui ont cherché à éviter le foisonnement.

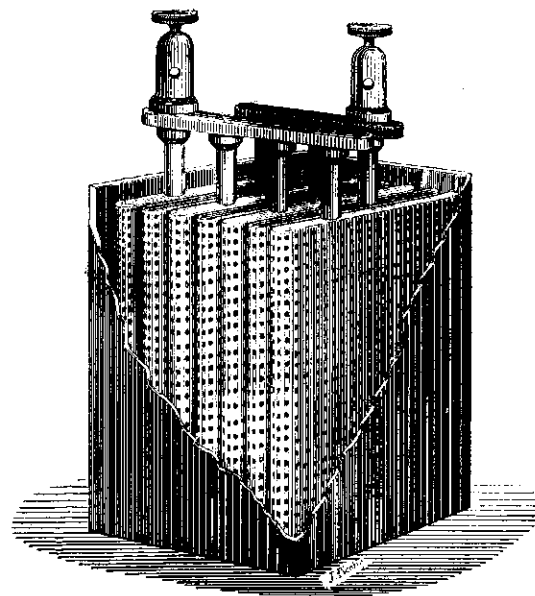


FIG. 7. — Accumulateur Fulmen.

Pour faire un bon accumulateur, il fallait trouver une disposition qui assurât, par le foisonnement lui-même, l'adhérence de la matière active contre une électrode absolument indéformable.

(A suivre.)

F. M. LœBER¹.

LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

Sur le marché à la consommation de la place de Paris, les cours des fers sont restés ce qu'ils étaient précédemment, soit 10 francs pour les fers marchands et 19 francs pour les fers à planchers.

Dans les Ardennes, les tendances du marché ne sont pas tout à fait satisfaisantes. Les anciennes commandes touchent à leur fin et les nouvelles se font attendre. Du côté des grandes administrations il y a peu, pour ne pas dire point, de nouvelles affaires importantes en vue. Les Compagnies de chemins de fer, notamment qui, en ces derniers temps, avaient fourni un aliment sérieux aux établissements métallurgiques de l'Est, ne semblent pas disposées à sortir de leurs carnets de nouvelles commandes de matériel.

Dans le Centre, on entend depuis quelques jours de nouvelles plaintes. Les commandes sont devenues plus rares. Il est vrai que nous sommes à l'époque des inventaires de juillet et août.

En Meurthe-et-Moselle, l'allure du marché sidérurgique est satisfaisante ; les usines sont largement pourvues de travail et, si la hausse qui a été annoncée ne s'est pas produite, cela tient à ce que les nouvelles arrivant de Paris ne sont pas considérées comme encourageantes.

Dans le Nord, les commandes en cours sont suffisantes pour occuper les diverses usines, mais on attend impatiemment la conclusion de nouveaux marchés.

¹ Extrait du *Traité pratique d'électricité appliquée à l'industrie*, principes, construction et emploi de machines dynamos et d'accumulateurs, par F.-M. Lœber, ingénieur-électricien. — 1 vol. petit in-8°, avec 100 figures dans le texte, cartonné 3 fr. 50. — A. REY & Co, éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon.



Dans le courant du mois de mars dernier, à la Société industrielle de l'Est, M. A. Granger, professeur de technologie céramique à l'Ecole d'application de la manufacture de Sèvres et à l'Ecole municipale de physique et de chimie de Paris, a traité cette intéressante question. Voici le compte rendu de la conférence faite par le savant professeur :

Sous le nom de grès, on désigne en céramique une poterie à pâte imperméable non translucide. La première de ces propriétés distingue nettement le grès des faïences et des terres cuites, la seconde la différencie des porcelaines.

Le grès appelé encore grès cérame, pour éviter toute confusion avec les roches dénommées grès, doit son imperméabilité à un commencement de vitrification de la masse qui le constitue. La vitrification n'atteint pas un degré aussi grand que dans la porcelaine, puisque la matière n'est pas translucide ; elle est suffisante pour rendre la composition compacte et imperméable. Toute la poterie de grès, ou du moins la poterie digne de ce nom, doit être étanche. On peut facilement se rendre compte de l'état physique de la pâte d'un objet de grès, en traçant un trait d'encre sur la pâte ; sur un grès compact, le trait reste net, tandis que sur un grès défectueux, le trait pénètre plus ou moins et s'étale.

Dans le grès du commerce, cette condition n'est pas toujours remplie ; quelquefois la pâte a gardé une porosité qui ne doit se rencontrer que dans les terres cuites. Cet accident tient à un manque de cuisson le plus souvent ; le fabricant redoutant des déformations, si la pièce est un peu compliquée, n'ose pas aller aussi loin dans la cuisson qu'il le faudrait, pour obtenir une pâte vitrifiée, et laisse à la masse un peu de porosité.

Les argiles pures ne peuvent donner de grès sans l'aide d'aucun adjuvant. La poterie de grès ordinaire se fait en prenant des terres renfermant des débris minéraux, contenant en combinaison soit des alcalis, soit des oxydes terreux ou alcalino-terreux, ou encore de l'oxyde de fer. A une température élevée, le silicate d'alumine de l'argile réagit sur ces roches et détermine la formation de silicates complexes poly-basiques, relativement fusibles, qui servent d'abord d'agglutinants, puis enrobent les grains et transforment, si la température est suffisamment élevée, la matière en une masse compacte, à grain fin, à cassure vitrifiée. Le grès est dur et sonore.

Les argiles aptes à la fabrication du grès sont très répandues ; elles se présentent avec des propriétés physiques diverses et des compositions assez différentes. Les plus prisées sont celles qui cuisent avec peu de coloration et qui sont très plastiques ; elles sont relativement rares. Les argiles à grès ordinaires sont plus ou moins ferrugineuses et donnent à la cuisson une masse qui n'est jamais bien blanche. Ordinairement, les fabricants de grès amènent leurs terres au degré de plasticité désiré pour le façonnage en mélangeant des terres grasses avec des terres maigres. La pâte est le plus souvent exclusivement argileuse ; on a rarement recours au sable comme dégraissant ; et, si pour la fabrication des grandes pièces on introduit un dégraissant, c'est au ciment de grès que l'on s'adresse, c'est-à-dire à des débris de grès amené à un degré de division convenable.

Au lieu d'employer les argiles donnant directement du grès, on a, dans certains cas, ajouté à des argiles infusibles des matériaux destinés, par leur fusibilité, à amener la vitrification de la pâte.

C'est ainsi qu'opèrent les Anglais pour obtenir leurs grès fins. En ajoutant du cornish-stone, sorte de pegmatite en voie de désagrégation, aux argiles servant à faire de la faïence fine, ils obtiennent des compositions capables de se transformer en grès par une cuisson convenable. Cet exemple n'est pas unique, on retrouve également l'emploi des matériaux fusibles dans la composition des pâtes destinées à la confection du carrelage de grès. Suivant la valeur de la marchandise, on a recours à des fondants de diverses sortes : débris de verre, laitier de haut fourneau, feldspath, cornish-stone, etc.

On appelle ordinairement les grès, à base d'argiles à grès : *grès communs ou naturels*, et les grès obtenus par addition d'un fondant aux matériaux argileux : *grès composés ou fins*.

Pour qu'une pâte soit capable de se vitrifier suffisamment pour donner un grès dans les conditions ordinaires de cuisson (1200 degrés et au-dessus), elle doit renfermer de 2 à 3 pour 100 d'alcalis. C'est du moins ce que contiennent ordinairement les argiles à grès comme celle des Gâtines, en France (Nièvre) et celle de Hoeher, en Allemagne (Hesse-Nassau).

La teneur en matériaux ferrugineux ne doit pas être sans importance sur la fusibilité quand la quantité de fer est un peu grande. Dans certains grès, très ferrugineux, la quantité d'oxyde de fer contenu peut dépasser singulièrement les limites indiquées tout à l'heure pour les oxydes alcalins. Salvétat a indiqué certains grès japonais comme étant très pauvres en alcalis, mais comme renfermant, par contre, 15 pour 100 d'oxyde de fer.

Selon la composition des terres à grès et la manière dont elles sont cuites, les colorations du produit présentent les aspects les plus divers. Dans une atmosphère réductrice, le fer est ramené à l'état ferreux. Les argiles à peine ferrugineuses restent blanches dans ces conditions. C'est à ce type qu'il faut rapporter les grès blancs de Ræren, de Cologne, etc., fabriqués au xvi^e siècle. Ordinairement, les argiles à grès sont notablement ferrugineuses et, après cuisson réductrice, elles se présentent avec un gris plus ou moins développé, suivant leur richesse en fer. Une atmosphère oxydante amène le fer à l'état ferrique avec un pouvoir colorant très déterminé. Certains grès cuits de cette manière ont même une teinte foncée prononcée, comme les grès chinois et japonais.

Suivant la nature de la terre et la manière dont la cuisson a été conduite, les grès se présenteront avec des pâtes de colorations diverses.

Quelquefois, on colore les grès dans leur masse.

Les grès ne reçoivent pas toujours une glaçure. On leur applique souvent une glaçure alcaline, obtenue par salage, c'est-à-dire en introduisant dans le four du sel marin à la fin de la cuisson. Les grès salés ont souvent une teinte ou des plaques rougeâtres à leur surface. La destruction de composés chlorés, comme le sel marin, est accompagnée de la mise en liberté de chlore ; la présence de ce dernier élément provoque des phénomènes d'oxydation. Cette glaçure au sel est la plus employée. On trouve pourtant des grès avec des glaçures différentes. Sur les grès fins principalement, on applique souvent des glaçures analogues à celles que reçoivent les faïences fines.

I. — *Poterie de grès*. — La poterie ordinaire de grès n'a plus en France d'autres emplois que ceux qu'exigent la cuisine et les soins du ménage. Comme vaisselle de luxe, elle n'existe plus, détrônée par des poteries plus légères et plus brillantes comme décor, telles que la porcelaine et la faïence fine.

Il est singulier de constater que, malgré les transformations subies par l'industrie céramique, les potiers de grès ont conservé, dans des régions comme le Beauvaisis, les habitudes d'autrefois.

(A suivre.)

HOTEL PARTICULIER

27, boulevard du Nord, à Lyon

Les immeubles construits depuis quelques années sur les terrains militaires déclassés du boulevard du Nord rivalisent d'élégance et d'originalité, et donnent à cette artère une allure vraiment pittoresque et des plus intéressantes.

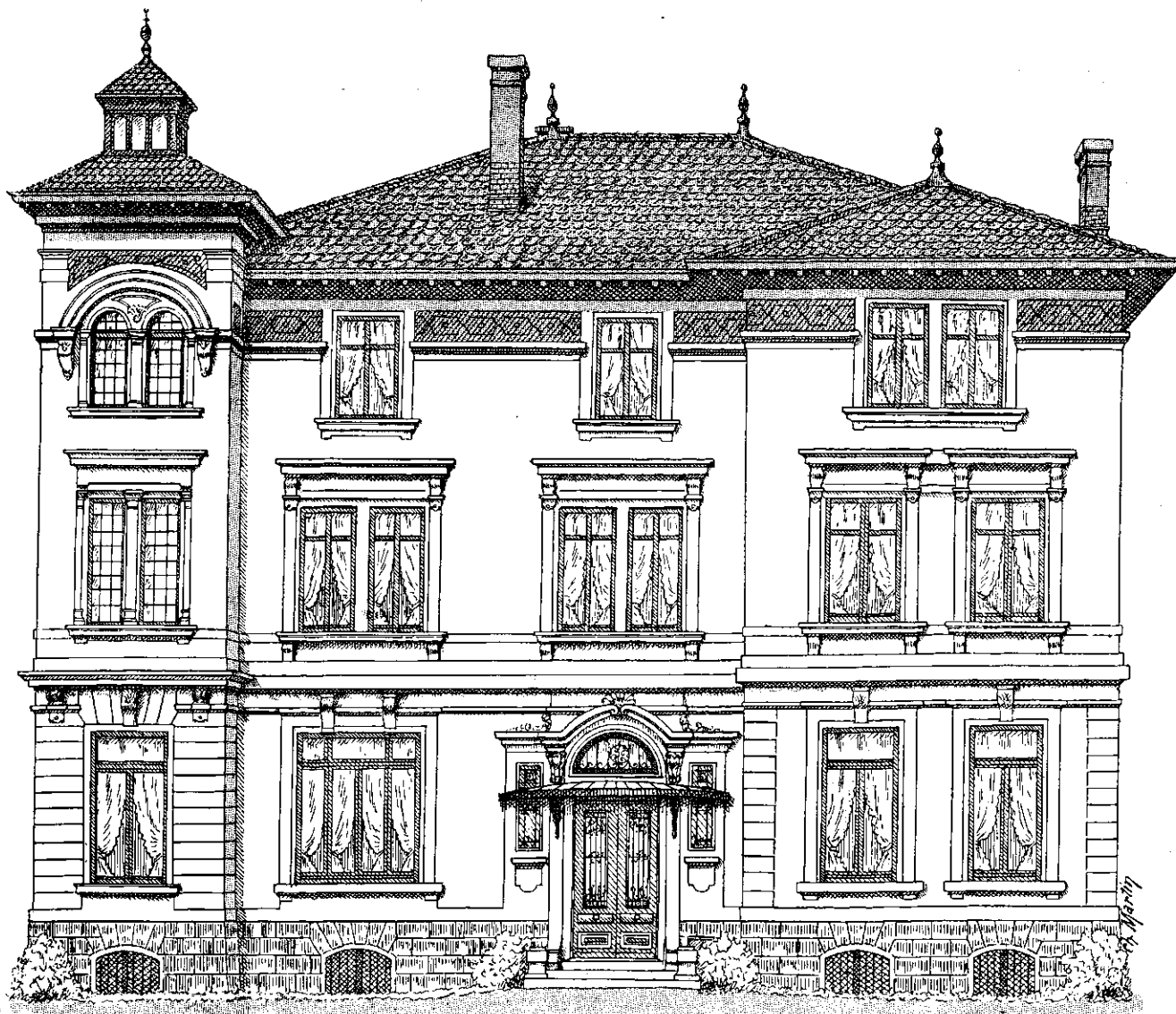
Nous avons déjà signalé l'hôtel de M. Simon. Celui dont nous

donne accès à une véranda adossée à la façade ayant vue sur le parc de la Tête-d'Or, et d'où la perspective est des plus riantes et des plus agréables. Deux salons, la salle à manger et l'office occupent le reste du rez-de-chaussée.

Le premier étage est exclusivement réservé aux chambres de maîtres, avec tous les accessoires d'un *home* confortable.

Aux deuxième étage se trouvent les chambres à donner, ainsi que les chambres de domestiques.

Pour l'édification de cet hôtel, M. Trouilleux s'était adressé aux



HÔTEL DE M. ANDRIÉ, BOULEVARD DU NORD, A LYON, FAÇADE SUR LE BOULEVARD

Architecte : M. TROUILLEUX.

donnons aujourd'hui la reproduction a eu comme architecte M. Trouilleux ; il couvre une superficie de 320 mètres carrés.

Notre dessin, qui sera complété ultérieurement par une perspective de la façade latérale et de celle sur le parc, traduit la fantaisie élégante qui en a dirigé la conception.

Quant à la disposition, elle correspond à toutes les exigences d'une habitation moderne, avec tout son confortable, ses commodités et ses agréments.

Au sous-sol se trouvent la salle de billard, les cuisines, salle de domestiques.

Au rez-de-chaussée, faisant suite au vestibule, un hall avec une très artistique décoration sur laquelle nous reviendrons, ce hall

entrepreneurs suivants : M. Fessetaud fils, pour la maçonnerie ;

M. Serin, pour la pierre blanche ; le soubassement est en pierre de la Grive ;

M. Grépat, pour la charpente ;

M. Tabard, pour la zinguerie ;

MM. Gouverne et Chrétien, pour la menuiserie ;

M. Buclet, pour la serrurerie ;

M. Chapeaux, pour la peinture-plâtrerie.

La partie décorative très importante à l'intérieur a été confiée à M. L. Bardey, dont le talent est si apprécié, pour la peinture, et à MM. Pavi et Menu, pour la sculpture.

CONCOURS

CORBEIL (Résultat).

Voici les résultats complets des opérations du jury sur les trente-huit projets présentés :

Projet adopté : *Les Pêches*, n° 14, par MM. L. Tavernier, architecte diplômé et Allorge, architecte diplômé, directeur de l'Ecole régionale de dessin, professeur de dessin industriel et de composition décorative aux écoles supérieures de la ville de Paris.

Première prime (900 fr.) : projet 23, par M. Jardel, architecte-expert près le Conseil de préfecture de la Seine, récemment promu officier de l'instruction publique.

Deuxième prime (700 fr.) : projet n° 38, par M. Defresne, architecte communal à Argenteuil.

Troisième prime (400 fr.) : projet n° 28, par M. Jean Fiault, sous-inspecteur des bâtiments civils et palais nationaux.

Six mentions ont, en outre été attribuées aux projets n°s : 15 : « Alpha et Oméga » ; — 20 « Un croissant » ; — 31 « Hôtel Galigani, 21 L.M. » ; — 36 « Cor bello paceque fidum (dans un cercle) » ; — 37 « Trèfle à trois feuilles » et 19 « Un moulin ».

TRAVAUX DU P.-L.-M.

Lyon. — *Construction de deux cabines Saxby*. — M. Barluet, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., chargé de la direction du IV^e arrondissement de la voie à Lyon, va procéder dans les premiers jours de juillet à la mise en adjudication des travaux d'agrandissement du bâtiment des accessoires et à la construction de deux cabines surélevées pour appareil Saxby.

Ces travaux sont évalués à 87.000 francs.

Badigeon à la chaux

De tous les enduits plus ou moins compliqués que l'on a inventés pour recouvrir les maçonneries d'une substance protectrice, aucun n'est autant utilisé que le simple lait de chaux. Son seul tort est de s'écailler assez rapidement sous l'influence des agents atmosphériques et de n'avoir, par suite, qu'une durée trop limitée.

Voici une formule très simple qui a été composée en vue de remédier à ces inconvénients ; la chaux continue à y jouer le rôle prépondérant avec ses qualités antiseptiques, mais elle fournit un enduit adhérent et durable.

Pour composer cet enduit, qui réussit aussi bien sur le bois que sur la pierre, on fait éteindre 20 litres de chaux vive dans un récipient convenable avec une quantité d'eau chaude suffisante pour que cette eau dépasse environ 0^m15 la couche de chaux.

On dilue ensuite le lait de chaux ainsi obtenu et on y ajoute d'abord 1 kilogramme de sulfate de zinc et 1/2 kilogramme de sel de cuisine. C'est celui-ci qui permet à l'enduit de sécher sans craqueler. On peut colorer cet enduit en y ajoutant des ocres ou du noir de fumée en quantité convenable.

La durée du Travail dans les Chantiers

Le Ministre des Travaux publics a adressé le 31 mai dernier aux préfets une circulaire relative aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des ponts et chaussées.

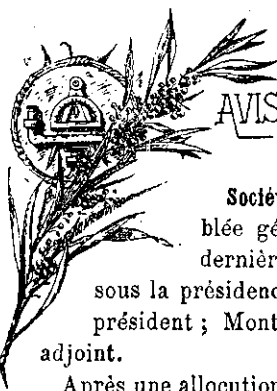
Le Ministre rappelle que le décret du 10 août 1899, sur les conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'Etat, dispose dans son article 3, paragraphe 4, que les bordereaux cons-

tatant le taux normal et courant des salaires et la durée normale et courante de la journée du travail seront affichés dans les chantiers et ateliers où les travaux sont exécutés.

Afin de prévenir les difficultés que peut soulever de la part des entrepreneurs, en l'absence de toute disposition spéciale des clauses et conditions générales, l'application de cette mesure, il a paru nécessaire au Ministre de modifier comme suit la clause du cahier des charges de chaque entreprise qui spécifie que le bordereau des salaires constitue une pièce servant de base au marché (circulaire du 17 octobre 1900).

« Le bordereau joint au présent cahier des charges et constatant le taux normal et courant des salaires et la durée normale et courante de la journée de travail constitue une pièce servant au marché.

« Il sera affiché par les soins et aux frais de l'adjudicataire, sur tous les chantiers et dans tous les ateliers où les travaux seront exécutés. »



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Société Lyonnaise des Beaux-Arts. — L'Assemblée générale annuelle s'est tenue, la semaine dernière, au siège social, 6, rue de l'Hôpital, sous la présidence de M. Favre, assisté de MM. Bauer, président ; Montagnon, secrétaire, et Nicolas, trésorier adjoint.

Après une allocution du président, le trésorier donne lecture du compte rendu de l'exercice financier 1901-1902, qui est approuvé à main levée par l'Assemblée.

Le président proclame ensuite les récompenses décernées au salon de 1902.

Suivant l'usage, il est procédé au renouvellement du tiers sortant des membres artistes du Comité. Sont réélus : MM. BARRIOT, BONNAND, MILLEFAUT, LAURENT, EULER, BARDY, DESJARDINS, RIDET, MÉDARD, PONCET.

La Charpente du Conservatoire. — Dans notre numéro du 1^{er} mai dernier, nous avons exposé les modifications proposées au devis en ce qui concerne la charpente du nouveau conservatoire ; le Conseil municipal vient de ratifier, dans sa séance du 10 juin, les propositions du rapport que nous avons données.

Les grands travaux de Toulon. — D'après un rapport dressé par M. Rayolle, au nom de la Commission des grands travaux projetés à Toulon, les dépenses de reconstruction des hospices civils peuvent être évaluées à 2 millions, et celles de reconstruction du lycée à 1.500.000 francs.

Avec les frais de voirie, achats de terrain, etc., on peut évaluer la dépense globale que nécessitera l'exécution de ces ouvrages à 4 millions environ.

La vérification des lettres de voiture. — L'Union des Chambres syndicales lyonnaises a décidé la création d'un service de renseignements et de réclamations en matière de transports, service qui fonctionnera à partir du 1^{er} juillet 1902 dans ses bureaux, 1, rue du Bât-d'Argent, à Lyon. Il sera administré par un Comité nommé par le Conseil de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises.

Les adhérents de ce service auront à acquitter une souscription annuelle de vingt francs qui leur donnera droit :

1^o A la vérification de leurs lettres de voiture.

En cas de remboursement de trop perçus, le service retiendra

30 pour 100 sur le montant encaissé et remettra 70 pour 100 aux intéressés.

Lorsqu'il n'y aura pas lieu à ristourne, il ne sera absolument rien perçu pour l'examen des titres de transport.

2° *A des Conseils en matière de litige, Différends, Pertes, Retards et Avaries.*

3° *A des renseignements sur les prix et conditions de transports.*

Pour ce service, l'Union s'est assuré la collaboration de spécialistes très compétents. Le Comité veillera d'ailleurs avec soin à sa bonne tenue et prendra toutes les mesures nécessaires en vue de donner satisfaction aux adhérents.

Indépendamment des réclamations et renseignements destinés à procurer de réels avantages aux commerçants et industriels, le service centralisera les observations et vœux qui lui seront présentés en vue d'améliorer les conditions des transports, soit pour des catégories de produits, soit pour des trafics donnés. Après étude du Comité et examen par l'Union, le nécessaire sera fait auprès des administrations compétentes en vue d'obtenir satisfaction.

Il appartient à tous les intéressés d'encourager l'initiative prise par l'Union en lui envoyant dès maintenant leur adhésion.

La souscription, destinée à pourvoir au fonctionnement d'un service sérieusement organisé, sera certainement très vite récupérée par les renseignements qui seront fournis et les remboursements que ce service sera en mesure de faire obtenir.

Brique de Pétrole. — La Société stéphanoise de produits chimiques vient d'expédier à l'arsenal de Toulon un wagon de briquettes de pétrole.

Le pétrole est solidifié par un procédé imaginé par M. Gonnet, directeur de cette Société, un chimiste éminent. La brique a à peu près l'aspect d'un savon, elle n'a aucune odeur, elle brûle complètement sans couler, absolument comme un morceau de charbon très flambant et sans fumée. Elle a tous les avantages du charbon et du pétrole, sans avoir leurs inconvénients. Le poids des résidus ne dépasse pas 1 à 3 pour 100.

Le pouvoir calorifique est de 10.000 Cl. ; à poids égal, un torpilleur a donc une fois et demie autant d'approvisionnement qu'avec la houille, et a besoin de quatre fois moins de temps pour se mettre en pression. Chauffé avec cette brique, il n'est plus, comme avec la houille et surtout l'aggloméré, dénoncé de loin par un panache de fumée.

Le prix de la brique de pétrole sera sensiblement équivalent à celui du charbon, quand elle sera fabriquée en grand et avec des pétroles à bon prix ; on nous dit qu'un groupe de capitalistes marseillais et une grande maison de pétrole des Etats-Unis sont en pourparlers, mais on pense que la marine française voudra en conserver le monopole.

Changement de domicile. — Les bureaux et cabinet de M. PORTE, architecte, rue Paul-Chenavard, 27, sont actuellement transférés rue de la République, 7.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 6 au 26 juin.

LYON

Rue Tête-d'Or. — Exhaussement. — Prop. Œuvre de l'hospitalité de nuit. — Arch. M. Laurençon.

Rue Barrier. — Exhaussement. — Prop., M. Guicherd. — Entrepr., M. Sautour.

Chemin Saint-Mathieu, 34. — Exhaussement d'un étage. — Prop., M. Gouilloud. — Entrepr., MM. Jarrigen et Denis.

Rue de la Vierge-Blanche. — Maison. — Prop., M. Bérard. — Arch., M. Desplagnes.

Rue Saint-Isidore, 6. — Exhaussement d'une maison. — Propriétaire, M. Courtemberg.

Rue Sainte-Pauline. — Exhaussement. — Prop., M. Martin. — Entrepr. M. Chatoux.

Rue Lamartine. — Maison. — Prop., M. Rochoix, Cours Lafayette, 306. — Maison. — Prop., M. Languet.

SAINT-ÉTIENNE

Rue de l'Île, 14. — Reconstruction de maison. — Prop., M. Prebet, rue Buisson, 12.

Place Villeboeuf, 6. — Une maison. — Prop., M^{lle} Marie Bonelloux, rue Épreuve, 14.

Chemin de Serrières, 4. — Une maison. — Prop., M. Arnaud, même adresse.

Rue Augustin-Thierry. — Exhaussement. — Prop., M. Duplay, même adresse.

Rue Daguerre, 49. — Exhaussement. — Prop., M. Champagnac, rue d'Annonay, 94.

Rue de l'Île, 36. — Une maison. — Prop., M. Reynard, place Chavanelle, 24.

Cours Fauriel, 12. — Une maison. — Prop., M. Grivolat-Tardy, même adresse.

Rue Louis-Blanc, 1. — Une maison. — Prop., M. Verrier, rue Liogier.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 21 juin. — *Préfecture.* — Agrandissement de l'asile départemental d'aliénés du Rhône, à Bron. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et pierre de taille. Montant des travaux, 227.675 fr. 44. Adjud., M. Paul Carreau, 39, cours Vitton, 5,02 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Ciments et carrelages. Montant des travaux, 65.977 fr. 90. Adjud., M. Alexandre Bourdeaux, 56, cours Charlemagne, 11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente. Montant des travaux, 68.548 fr. 04. Adjud., M. Joseph Grandjean, 7, rue de l'Isère, à Grenoble, 8 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 33.339 fr. 68. Adjud., M. Germain Dumora, 6, rue d'Amboise, 11 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, fumisterie. Montant des travaux, 42.627 fr. 03. Adjud., M. Eugène Jullien, 9, rue Quatre-Chapeaux, 13 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 45.791 fr. 79. Adjud., M. Jean Tarcens, 8, cours Lafayette, 1 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Ferblanterie, plomberie et appareils sanitaires. Montant des travaux, 17.019 fr. 20. Adjud., Mme veuve Pétavet et fils, et Bénassy, 5, rue Godefroy et 14, rue Malesherbes, 1 p. 100 de rabais.

Isère. — 8 juin. — *Mairie de Saint-Pierre-d'Entremont.* — Travaux sur chemins vicinaux. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 1, dit Cucheron, entre Villars et Arragons, sur 2.333 m. 04. Montant des travaux, 30.000 fr. Soumissionnaires : MM. Albert Rivoire, 29 p. 100. — Barthélemy Jay, 23 p. 100. — Joseph Serratrice, 18 p. 100. — Joseph Gros-Bonnevard, 29 p. 100. — Joseph Thiévenaz, 16 p. 100. — Firmin Pitôt, 27 p. 100. — Jules Grandmaison, 18 p. 100. — Paul Pinorini, 9 p. 100. — Claude Sibillon, 27 p. 100. — Joseph Maurice, 30 p. 100. — Henri Puissat, 15 p. 100. — Adjudic., M. Alfred Hugonard, à Quaix, 30 p. 100 de rabais.

Isère. — 15 juin. — *Mairie de Valjouffrey.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin n° 1, de la Chapelle au Désert. Construction entre la Chapelle et les Ségains, sur 1.502 m. 07. Montant des travaux, 49.300 fr. Soumissionnaires : MM. Frédéric Civalero, 5 p. 100. — Eugène Dumas, 16 p. 100. — Jean Meyran, 5 p. 100. — J.-François Athenoux, 10 p. 100. — Gabriel Alliment, 12 p. 100. — Jean Serratrice, 16 p. 100. — Grandmaison, 17 p. 100. — Hugonard, 19 p. 100. — Andrieu, 20 p. 100. — Joseph Maurice, 24 p. 100. — Adjud., M. Gustave Serratrice, à Romuzéa (Drôme), 30 p. 100 de rabais.

Isère. — 22 juin. — *Mairie de Goncelin.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin n° 6, de Goncelin à Sollières. Construction sur 1.935 m. 34. Montant des travaux, 29.400 fr. Non adjugé.

Jura. — 7 juin. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux sur chemins vicinaux et ruraux. Coiserette. Chemin rural n° 1. Construction entre la route départementale n° 24 et l'entrée de la forêt, sur 2.167 m. Montant des travaux, 12.800 fr. Adjud., M. Nandrillon, à Saint-Pierre (Jura), prix du devis. — Meussia. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Meussia aux Crozets. Reconstruction d'un ponceau et rectification du chemin sur 94 m. Montant des travaux, 3.000 fr. Non adjugé. — Lajoux. Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Mijoux aux Rousses. Construction entre la Vallée et la Crapue, sur 2.830 m. Montant des travaux, 26.000 fr. Adjud., M. Bozzonetti, à Saint-Laurent (Jura), 3 p. 100 de rabais. — Rousses. Chemin vicinal ordinaire n° 4, des Rousses à Prémanon. Construction entre le Platelet et le bief de la Chaille, sur 1.438 m. Montant des travaux, 19.400 fr. Adj., M. Maléus, à Grande-Rivière, 5 p. 100 de rabais.

Jura. — 7 juin. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. Septmoncel. Construction d'un aqueduc et d'un sentier. Montant des travaux, 5.500 fr. Adjud., M. Boniface Solio, à Septmoncel, 16,27 p. 100 de rabais. — Meussia. Appropriation du groupe scolaire. Montant des travaux, 5.500 fr. Adjud., M. Louis Jouffroy, à Meussia, 7,25 p. 100 de rabais.

Jura. — 19 juin. — *Préfecture.* — Longwy. Rétablissement de la rivière du Doubs dans son ancien lit en face du hameau d'Hotelans. Montant des travaux, 36.000 fr. Adjud., M. Henri Monin, à Longwy, 8 p. 100 de rabais.

Jura. — 22 juin. — *Mairie de Moirans.* — Travaux communaux. Réparations au presbytère. Montant des travaux, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Narcisse Lacroix, 9,96 p. 100. — Pierre Salbin, 9 p. 100. — Adjud., M. Louis Fouillet, à Moirans, 10,25 p. 100 de rabais.

Loire. — 8 juin. — *Mairie de Noailly.* — Chemin vicinal ordinaire n° 12, de Noailly aux Beausiers. Elargissement entre le chemin vicinal ordinaire n° 5 et la limite de Saint-Forgeux-Lespinnasse, sur 2.132 m. Montant des travaux, 7.800 fr. Soumissionnaires : MM. Antoine Seigne et Jean-Marie Forge, prix du devis. — François Deville, 3 p. 100 d'augmentation. — Adjudicat., M. Antoine Forge, à Renaison (Loire), 1 p. 100 de rabais.

Loire. — 22 juin. — *Mairie d'Arcinges.* — Travaux communaux. — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant des travaux, 7.255 fr. 12. Adjud., M. Richard, à Bourg-de-Thizy, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, couverture, zingage. Montant des travaux, 4.413 fr. 16. Adjudic., M. Thomachot, à Cours, 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, plâtrerie, vitrerie. Montant des travaux, 2.393 fr. 53. Adjudic., M. Thomachot, 10 p. 100 de rabais.

Loire. — 22 juin. — *Mairie de Saint-Jean-le-Puy.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 5, de Saint-Jean-le-Puy à la Pétilière. Construction entre le chemin de grande communication n° 8, et la route nationale n° 81. Montant des travaux, 15.700 fr. Soumissionnaires : MM. Antoine Goujon, 3,50 p. 100. — Giraud, 3 p. 100. — Adjud., M. Jean Gardette, à Saint-Jean-le-Puy, 4 p. 100 de rabais.

Loire (Haute-). — 22 juin. — *Mairie de Craponne.* — Travaux sur chemins vicinaux. Construction d'un pont en maçonnerie au pont de Chomat, sur les chemins vicinaux n° 11 de Craponne et n° 9 de Saint-Jean-d'Aubri-goux. Soumissionnaires : MM. Jean-Baptiste Roure, 5 p. 100. — Régis Bellut, 5 p. 100. — Adjud., M. Antoine Sourieux, à Craponne-sur-Arzon, 6 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 8 juin. — *Mairie de Saint-Romain-en-Viennois.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin n° 5, de Saint-Romain à Enrechaux. Construction entre Saint-Romain et Faucon, sur 1.997 m. 56. Montant des travaux, 17.000 fr. Soumissionnaires : MM. Tournyaire, prix du devis. — Lyon, 3 p. 100. — Xavier Fert, 5 p. 100. — Regnaud, 7 p. 100. — Adjud., M. Charansol, à Chamarel (Drôme), 8 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 25 juin. — *Préfecture.* — Travaux sur routes départementales. Elargissement et pavage sur la route départementale n° 21, d'Avignon à Arles. Montant des travaux, 13.000 fr. Adjud., M. Pierre Mallen, à Entraigues (Vaucluse), 8 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 7 juin. — *Mairie de Gap.* — Service du génie. Construction de l'infirmerie-hôpital de l'Unaye. Montant des travaux, 68.000 fr. Soumissionnaires : MM. Jean-Baptiste Ballas, 17 p. 100. — Désiré Carretier, 16,10 p. 100. — Frédéric Civalero, 18 p. 100. — Etienne Gondon, 25 p. 100. — André Jame, 17,50 p. 100. — François Joubert, 17,50 p. 100. — Adrien Lesbros, 19 p. 100. — Félix Magnin, 21 p. 100. — Symphorien Magnin, 19 p. 100. — Marius Michel, 18 p. 100. — Joseph Queyras, 20 p. 100. — Napoléon Scala, 17,50 p. 100. — Jean Schmitt, 17 p. 100. — Jacques Talon, 18 p. 100 d'augmentation. Adjud., M. Jean-Baptiste Spitalier, à Condamine, (R.-A.), 16 p. 100 d'augmentation.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 5 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. — 1^{er} lot. Entretien et grosses réparations, pendant 3 ans, à partir de 1903, sur le canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, un chemin de grande communication n° 1 bis, « de Duerne à Saint-Etienne ». Montant, 5.577 fr. 15. A valoir, 422 fr. 85. Total, 6.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2^e lot. Entretien et grosses réparations, pendant 4 ans, à partir de 1902, sur le canton de Neuville, du chemin de grande communication n° 14 bis, « de l'Arbresle au département de l'Ain ». Montant, 15.943 fr. A valoir, 3.057 fr. Total, 19.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Entretien et grosses réparations, pendant 3 ans, à partir de 1903, sur la circonscription de Limonest, du chemin de grande communication n° 14 bis. Montant, 15.667 fr. 05. A valoir, 1.332 fr. 95. Total, 17.000 fr. Cautionnement, 210 fr. — 4^e lot. Entretien et grosses réparations, pendant 3 ans, à partir de 1903, sur le canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, du chemin de grande communication n° 16 bis, « de Craponne à Saint-Symphorien-sur-Coise ». Montant, 21.483 fr. 75. A valoir, 1.516 fr. 25. Total, 23.000 fr. Cautionnement, 380 fr. — 5^e lot. Entretien et grosses réparations, pendant 3 ans, à partir de 1903, du chemin d'intérêt commun n° 37, sur le canton de Neuville. Montant, 4.275 fr. 75. A valoir, 724 fr. 25. Total, 5.000 fr. — 6^e lot. Elargissement du pont dit « de la Graudière », servant au passage du chemin d'intérêt commun n° 17, sur la rivière « la Brevenne », à la limite des communes de Courzieu et de Bessenay. Montant, 8.911 fr. 18. A valoir, 1.030 fr. 82. Total, 9.950 fr. Cautionnement, 350 fr.

Les devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la préfecture du Rhône (3^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures.

Rhône. — Mardi 22 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'éclatillon. Amélioration de trottoirs et établissement d'un mur de soutènement aux abords du marché et de l'abattoir de Vaise. Travaux estimés à la somme de 97.886 fr. 80, non compris une somme

de 2.113 fr. 20 à valoir pour frais imprévus. Le cautionnement est fixé à la somme de 4.000 fr.

Les devis, plan et cahiers des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Samedi 5 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Nantua.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin de grande communication n° 13. Construction d'une maison de refuge au Perrey, commune d'Echallon. Montant des travaux, 5.189 fr. 52. A valoir, 310 fr. 48. Total, 5.500 fr. Cautionnement, 200 fr.

Visa par M. Dor, agent voyer en chef à Bourg, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Jeudi 10 juillet, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Die.* — Travaux sur chemins vicinaux. Boule. Chemin vicinal n° 4. Construction entre Souberoch et le chemin d'intérêt commun n° 48, sur 4.152 m. 66. Montant des travaux, 37.918 fr. 67. A valoir, 3.081 fr. 33. Total, 41.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par l'agent voyer d'arrondissement.

Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 6 juillet, 10 h. — *Mairie de la Mure.* — Travaux d'adduction d'eau et d'assainissement. — 1^{er} lot. Travaux de captage. Mont. des travaux, 32.644 fr. 91. A valoir, 7.355 fr. 09. Total, 40.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 6 juillet, 10 h. — *Mairie de Saint-Chef.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 21, entre la maison Ricaud et l'extrémité du chemin, sur 930 m. 71. Mont. des travaux, 9.083 fr. 18. A valoir, 1.216 fr. 82. Total, 10.300 fr. Cautionnement, 340 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 13 juillet, 11 h. — *Mairie de la Motte-d'Arveillans.* — Construction d'un abattoir. Montant des travaux, 16.967 fr. 12.

Renseignements à la mairie.

Jura. — Samedi 5 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. Saint-Lupicin. Canalisation de la source du Marais dans la partie comprise entre la source et l'extrémité du Marais. Montant des travaux, 4.598 fr. 71. A valoir, 701 fr. 29. Total, 5.300 fr. Cautionnement, 250 fr. M. Gavand, agent voyer à Saint-Lupicin.

Visa par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication.

Jura. — Samedi 12 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* Travaux communaux. Longchaumois. Construction de cinq maisons d'école. Montant des travaux, 55.657 fr. 97. A valoir, 8.342 fr. 03. Total, 64.000 fr. M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. — Longchaumois et Les Rousses. Construction d'une école intercommunale. Montant des travaux, 11.184 fr. 76. A valoir, 1.315 fr. 24. Total, 12.500 fr. M. Camus, architecte, à Lons-le-Saunier. Visa par l'auteur du projet huit jours avant l'adjudication.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat de la sous-préfecture le vendredi 11 juillet, avant 5 heures du soir ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du samedi.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Samedi 26 juillet, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'un escalier rue Bouillet, entre les rues Boulevard-Valbenoitte et du Cimetière. Montant des travaux, 14.679 fr. 74. A valoir, 1.320 fr. 26. Total, 16.000 fr. Cautionnement, 800 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 11 juillet, 1 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Désert. Captation d'eau pour l'alimentation d'un lavoir. Montant des travaux, 2.652 fr. A valoir, 265 fr. Total, 2.917 fr. Cautionnement, 1/20.

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Dimanche 13 juillet, 2 h. — *Mairie de Burnand.* Travaux sur chemins vicinaux. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 6, sur 1.910 m. Montant des travaux, 10.578 fr. 59. A valoir, 2.141 fr. 41. Total, 12.720 fr. Cautionnement, 350 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 13 juillet, 2 h. — *Mairie d'Ecuisses.* — Construction d'un bureau de postes. Montant des travaux, 9.024 fr. 56. A valoir, 275 fr. 41. Total, 9.300 fr.

Visa par M. Ruez, architecte au Breuil.

Renseignements à la mairie.

Ministère de la Guerre. — Lundi 7 juillet, 2 h. — *Besançon.* — Salle dite du Saint-Esprit. Service du génie. Chefferie de Besançon. Adjudication des travaux à exécuter en 1902, dans la place de Besançon pour la construction d'un chemin d'accès à l'ouvrage de « Au Bois ». Ces travaux, évalués à la somme de 5.200 fr., seront adjugés en un seul lot.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposées dans les bureaux de la chefferie du génie, place de l'Etat-Major, à Besançon, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Samedi 19 juillet, 2 h. — *Mairie de Briançon.* — Direction d'artillerie de Briançon. Entretien des couvertures de l'artillerie dans la place de Briançon, pendant les années 1902, 1903 et 1904. Evaluation des travaux. Lot unique. Travaux neufs aux couvertures. Années 1902, 8.041 fr. 06. Année 1903, 7.999 fr. 88. Année 1904, 7.990 fr. 34. Travaux de simple entretien. Evaluation pour les trois années 1902, 1903 et 1904, 2.531 fr. 13. Total, 26.562 fr. 41.

Le cahier des clauses et conditions générales et toute les pièces relatives au marché, sont déposés dans les bureaux du service de l'artillerie à Briançon, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

Voyages circulaires à itinéraires fixes.

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes extrêmement variés, permettant de visiter à des prix très réduits, en 1^{re}, en 2^e ou en 3^e classe, les parties les plus intéressantes de la France (notamment l'Auvergne, la Savoie, le Dauphiné, la Tarentaise, la Maurienne, la Provence, les Pyrénées), ainsi que l'Italie, la Suisse, l'Autriche et la Bavière.

Arrêts facultatifs à toutes les gares de l'itinéraire.

La nomenclature de tous ces voyages, avec les prix et conditions, figure dans le Livret-Guide P.-L.-M. vendu au prix de 0 fr. 50 dans les gares du réseau.

Excursions en Dauphiné.

La Compagnie P.-L.-M. offre aux touristes et aux familles qui désirent se rendre dans le Dauphiné, vers lequel les voyageurs se portent de plus en plus nombreux chaque année, diverses combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes ou facultatifs permettant de visiter à des prix réduits les parties les plus intéressantes de cette admirable région : la Grande-Chartreuse, les Gorges de la Bourne, les Grands-Goulets, les massifs d'Allevard et des Sept Laux, la route de Briançon et le massif du Pelvoux, etc...

La nomenclature de ces voyages, avec prix et conditions, figure dans le Livret Guide P.-L.-M. qui est mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares du réseau, ou envoyé contre 0 fr. 85 en timbres-poste adressés au Service central de l'Exploitation (Publicité), 20, boulevard Diderot, Paris.

GAZETTE JUDICIAIRE ET COMMERCIALE DE LYON

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET D'ANNONCES LÉGALES

paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

ABONNEMENTS : Six mois, 10 fr. — Un an, 20 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, Lyon (au rez-de-chaussée).

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	145 »	» »
— en planche rouge	185 »	190 »
— — jaune	155 »	165 »
Etain Banks en lingots	330 »	335 »
— Billiton et détroits en lingots	345 »	350 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	34 50	35 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	38 50	39 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	45 »	46 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	63 25	» »
— — — Autres marques	61 »	62 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	475 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	» »
Fer à double T, AO	22 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	24 »	» »
Mercurie	700 »	750 »

AVIS

Le tableau des Travaux en cours d'exécution paraissant régulièrement dans le numéro du 16 de chaque mois, MM. les Architectes et Entrepreneurs qui veulent bien nous communiquer des renseignements sur leurs Travaux sont priés de nous les faire parvenir avant le 13 de chaque mois, dernier délai, pour en permettre l'insertion dans le numéro

SPECTACLES

Concerts Bellecour. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, grand concert par l'orchestre de la ville, sous la direction de M. Fargues. Les dimanches mardi et vendredi de chaque semaine, grande fête artistique avec le concours d'artistes de chant. Les abonnements pour la saison peuvent être pris à l'entrée, à raison de 17 francs, taxe municipale comprise.

Horloge (cours Lafayette, 137). — Les *Arlequin's*, les célèbres gymnastes, ne donneront plus que quelques représentations; dernières de *Milcamp's*, l'homme aux cent types; l'*Hôtel Noblejanne*, l'hilarante comédie.

Tour métallique de Fourvière. — Vue du panorama de toute la région lyonnaise. Ouverte tous les jours. — Ascenseur. — Entrée 1 fr.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 30320

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudin, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône), Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravières, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction. Dépôt général, 85 quai Pierre-Scize à Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Laites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet), Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plâtres en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux (ardoises).

J^H JAY & JALLIFFIER, A GRENOBLE

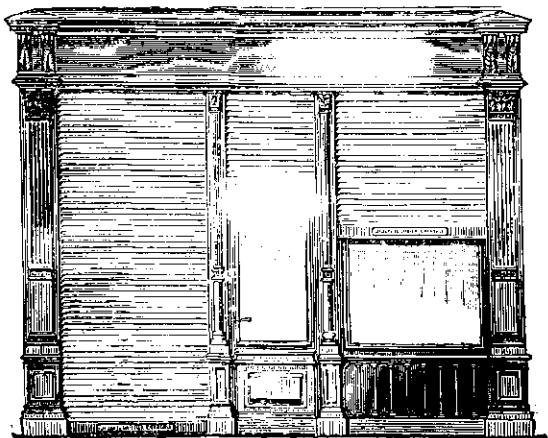
CONSTRUCTEURS BREVETÉS S.G.D.G.

Succursale: 18, Vieux Chemin de Rome, Marseille

2 MÉDAILLES D'OR, PARIS 1890

EXPOSITION UNIVERSELLE
LYON 1894

MÉDAILLE D'OR

LA PLUS HAUTE
RÉCOMPENSE

PRINCIPALES SPÉCIALITÉS:

FERMETURES EN FER
ET EN TOLE D'ACIER ONDULÉE

NOUVEAU SYSTÈME SILENCIEUX

B. S. G. D. G.

Persiennes Fer, Persiennes Fer et Bois

MONTE-PLATS — MONTE-CHARGES

Escaliers tournants Fer et Bois

Moules métalliques pour Tuyaux en Ciment

MACHINES A BRIQUES — OUTILS DE CIMENTIERS

Représentant à Lyon: M BUY 6, rue Rabelais, Lyon

CHEMIN DE FER PORTATIF

SYSTÈME JULES WEITZ, Breveté S. G. D. G.

Pour Travaux Publics

MINES, PLANTATIONS

WAGONS PERFECTIONNÉS

TRICYCLES

Jules WEITZ

LYON

Matériel

MATÉRIAUX

POUR

Entrepreneurs

VENTE

LOCATION

AVEC

Facilité d'achat

2 MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889

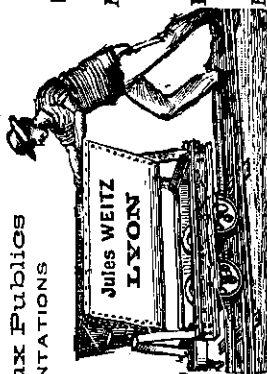
Premier prix médaille d'Or

Exposition industrielle de Saint-Etienne 1891

Premier prix médaille d'Or

Exposition industrielle et agricole de Béziers 1892

HORS CONCOURS, Membre du Jury.



VILLE de GAP (Hautes-Alpes) LOTÉRIE

Pour la Construction d'un Musée à Gap
(Autorisée par Arrêté ministériel du 3 octobre 1901)

CAPITAL: 200.000 Francs

Gros Lot: 20.000 Fr.

2 lots de	5.000 fr.	6 lots de	500 fr.
2 lots de	1.000 fr.	50 lots de	100 fr.

Au total: 40.000 francs de lots tous en argent

Tirage: le 7 Septembre 1902

UN FRANC LE BILLET

Joindre enveloppe portant adresse pour le retour, affranchie à 0.15 centimes par quatre billets.

On trouve des billets dans toute la France, chez les principaux débiteurs de tabac, libraires etc, et à l'Agence Fournier, concessionnaire général, 14, rue Confort, 14, LYON, ainsi que dans toutes ses succursales.

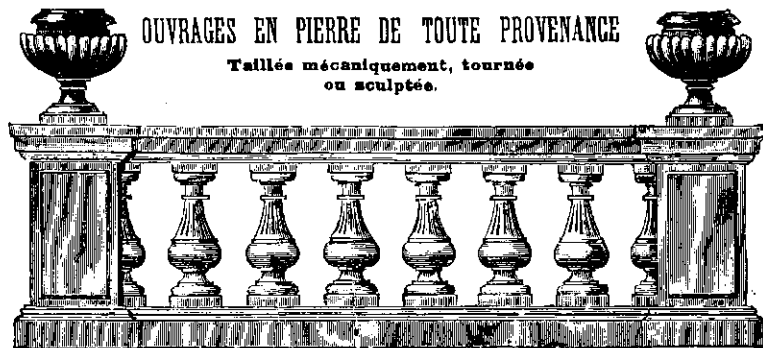
REMISE IMPORTANTE AUX MARCHANDS

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournée
ou sculptées.

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Succursale du Rhône

7, rue des Archers, LYON

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES avec amortissement
de 10 à 75 ans.
PRÊTS AUX COMMUNES et Etablissements
publics

Demandez partout le

THÉ DES MANDARINS

DÉPOT GÉNÉRAL

6, Rue de Jussieu

EMPLOI

DE

L'AMIANTE

A LA

CONSTRUCTION

ENDUITS

Incombustibles,
Mauvais
conducteurs
de la Chaleur
&
du son.

AMIANTE

ASBESTIC

CALORIFUGES

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D'ASBESTIC
Société Anonyme au Capital de 300.000 francs
SIÈGE SOCIAL: 7, rue du Bât-d'Argent, LYON